

Communité de communes

NIVERNAIS
BOURBONNAIS

Communauté de Communes NIVERNAIS BOURBONNAIS

Siège social :

2 rue du lieutenant Paul Theurier- 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Tel : 03.86.90.80.76

communaute.communes@nivernais-bourbonnais.com

developpement.ccnb@nivernais-bourbonnais.com



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

Edito

La CCNB : l'institution

Le territoire intercommunal

Gouvernance

Commissions

Représentants

Compétences

Les moyens de la CCNB

Moyens humains : L'organisation des services

Moyens financiers : Récapitulatif des montants perçus et reversés au titre de la FPU

Moyens financiers : Récapitulatif des montants perçus et reversés au titre de la Part Salariale (CPS)

Moyens financiers : La fiscalité directe 2019

Moyens financiers : La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les finances (Bugdet général)

Les finances (Bugdet ZA Chantenay)

État de la Dette

3	Les actions 2019	18
	SCoT du Grand Nevers	18
4	Pour accompagner les entreprises du territoire : des passerelles avec le collège de secteur	19
4		
5	L'aide à l'immobilier d'entreprises / Déploiement fibre sur les ZA	20
5		
5	La zone artisanale de Chantenay	21
6	Création d'une halte fluvestre à Luthenay-Uxeloup	23
8	Son plan de financement adopté le 21 mai 2019	24
	Les communes aidées par le biais du contrat cadre de partenariat CCNB - Département	25
10		
10	Récapitulatif des fonds départementaux mobilisés	26
11	Participation au déploiement de la fibre à l'Habitat	27
	Voirie intercommunale 2019	28
12	L'Office de Tourisme et la taxe de séjour	29
	L'huilerie Réveillée	30
13		
14	L'APNB	31
	1 ^{er} rallye pédestre en lien avec les lignes touristiques créées	32
15	Soutien au 1 ^{er} festival « Les Vents musicaux »	33
16	Les Sorties Estivales	34
17	Ateliers Danses Trad'	34

Édito



En 2019, le Conseil Communautaire compte toujours 30 membres répartis proportionnellement à la population des différentes communes pour une représentation équitable. Le budget est établi sans augmentation de la fiscalité. La dette est contrôlée : les intérêts des emprunts sont entièrement couverts par le fruit des loyers.

L'aménagement du territoire porte en priorité sur la voirie d'intérêt communautaire. Une somme sensiblement identique est consacrée à chaque commune pour un traitement harmonieux du réseau routier. Le développement de la fibre optique (1^{ère} tranche) a fait l'objet d'un financement en novembre. Les travaux sont commencés et devraient aboutir en 2020.

Le développement économique, cœur de métier des communautés de communes privilégie les aides aux entreprises. L'aménagement du port de Luthenay-Uxeloup a été décidé à une large majorité. Le partenariat public-privé reste cependant une aventure délicate. La restructuration des centre-bourgs dans le cadre du partenariat CCNB-Département a débuté en 2018 à Azy-le-Vif et Livry, s'est poursuivie en 2019 à Saint-Pierre le Moûtier, Toury-sur-Jour, Neuville-lès-Decize et Luthenay-Uxeloup. En 2020, l'aménagement de la zone d'activité à Chantenay-Saint-Imbert parallèlement à la poursuite de l'A77 devrait clôturer le programme.

Le soutien à nos associations partenaires (OT, APNB, Huilerie Réveillée, ADATER) a été maintenu pour une meilleure communication et promotion de notre territoire.

Toutes ces décisions sont débattues dans la concertation encore possible au sein d'une Communauté de Communes dont le territoire circonscrit reste gérable car composé de communes rurales dont les problématiques et les projets demeurent de même nature.

Le Président, Christian BARLE

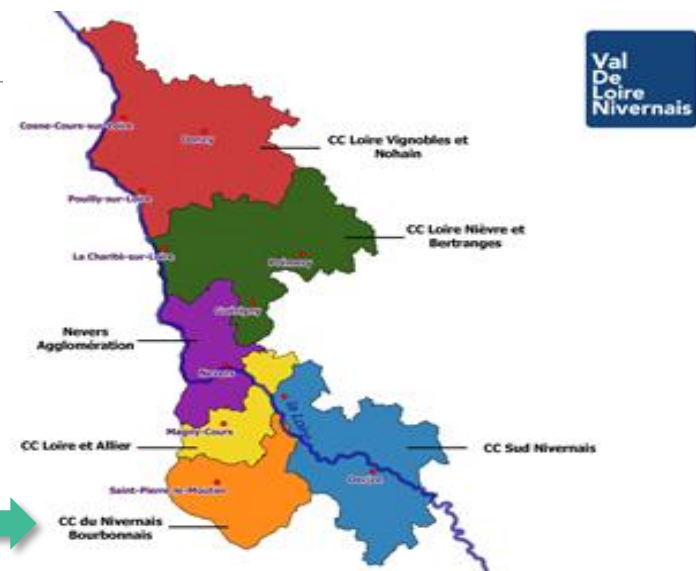
La CCNB : l'institution

Le Territoire intercommunal

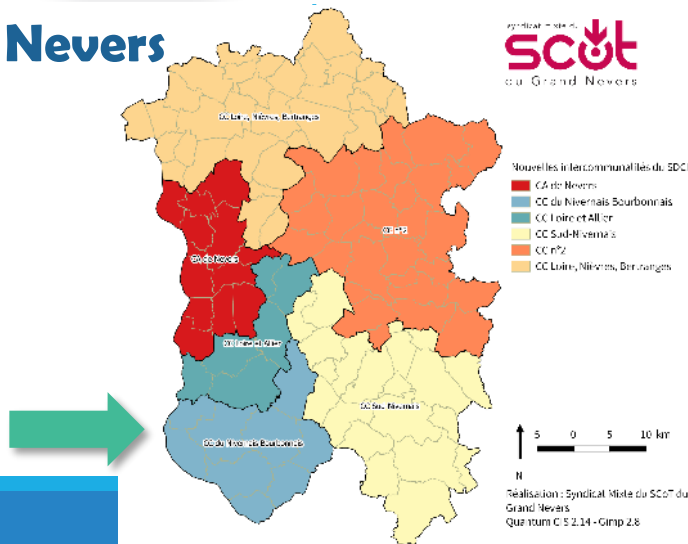
9 communes
5 668 habitants



Appartenant au PETR Pays Val de Loire Nivernais



Intégré au SCoT du Grand Nevers



La CCNB : l'institution

Gouvernance

Le Conseil communautaire

La Communauté de communes est administrée par un Conseil Communautaire composé de délégués. Ces derniers ont été élus en 2014 pour la première fois à Saint Pierre le Moûtier (commune de plus de 1000 habitants) par suffrage universel direct, par fléchage dans le cadre des élections municipales. Les délégués des autres communes ont été désignés dans l'ordre du tableau.

Ce conseil communautaire constitue l'instance décisionnelle (vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire).

Le Président

Chef de l'exécutif élu par le Conseil Communautaire, il exécute les décisions du Conseil, est responsable de l'administration et représente l'Institution.

Le Bureau

Organe de concertation, il est constitué comme suit :

- Christian BARLE, Président de la CCNB, Maire de Livry
- Yves RIBET, 1^{er} Vice-Président de la CCNB
- Nicole ROBERT, 2^{ème} Vice-Présidente de la CCNB, Maire de Toury-sur-Jour
- Pierre BILLARD, Maire de Saint-Pierre-le-Moûtier
- Christian GUILLON, Maire de Tresnay
- Alix MEUNIER, Maire de Chantenay-Saint-Imbert
- Nicolas NOLIN, Maire de Luthenay-Uxeloup
- Jean-Gilles PINIER, Maire de Neuville-lès-Decize
- Virginie PACQUET, Maire de Langeron
- Didier RENARD, Maire d'Azy-le-Vif

2019
en chiffres

6 conseils
communautaires

32 délibérations

DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 31.12.2019

Commune	Titulaires
Azy-le-Vif	Didier RENARD Brigitte SAULIN
Chantenay-Saint-Imbert	Alix MEUNIER Christine AUPETIT Joël DUBOIS Marie-Christine MICHARD Patrick AUGENDRE Josiane LANDRY
Langeron	Virginie PACQUET Vanessa LOUIS-SIDNEY
Livry	Christian BARLE Bruno MERCHIEZ Sylvie BOULET Pascale MOULIN
Luthenay-Uxeloup	Nicolas NOLIN Yves RIBET Daniel FRANCOIS
Neuville-lès-Decize	Jean-Gilles PINIER Daniel MORIN
Saint-Pierre-le-Moûtier	Pierre BILLARD Claude BEGUIGNOT Didier MENEZ Martine LIVROZET Pascal TISSERON Adrien AUFEVRE Arnaud DEBARALLE Dominique MARILLIER Gilles MENETRIER
Toury-sur-Jour	Nicole ROBERT Roger SCHWARZ (suppléant)
Tresnay	Christian GUILLON Gisèle NATY (suppléant)

La CCNB : l'institution

Les Commissions

Les commissions sont composées de membres désignés par l'assemblée délibérante pour étudier un projet, opérer une mission de contrôle, ou encore instruire une question particulière. Elles sont spécialisées dans un domaine défini et sont chargées d'assurer la préparation des décisions de cette assemblée.

Commission d'Appel d'Offres

Président : Nicolas NOLIN

Membres titulaires : Virginie PACQUET ; Adrien AUFEVRE ; Pascal TISSERON ; Jean-Gilles PINIER ; Yves RIBET

Membres suppléants : Christian BARLE ; Roger SCHWARZ ; Alix MEUNIER ; Sylvie BOULET ; Patrick AUGENDRE ; Didier MENEZ

Commission Développement économique

Présidente : Virginie PACQUET

Membres : Christian BARLE ; Arnaud DEBARALLE ; Joël DUBOIS ; Marie-Christine MICHARD ; Nicolas NOLIN ; Vanessa LOUIS-SIDNEY ; Gilles MENETRIER

Commission des Finances

Président : Pierre BILLARD

Membres : Christian BARLE ; Adrien AUFEVRE ; Vanessa LOUIS-SIDNEY ; Yves RIBET ; Nicole ROBERT ; Jean-Gilles PINIER

Commission Habitat

Président : Bruno MERCHIEZ

Membres : Christine AUPETIT ; Brigitte SAULIN ; Claude BEGUIGNOT ; Gilles MENETRIER ; Yves RIBET ; Martine LIVROZET

Commission Voirie

Président : Christian GUILLON

Membres : Patrick AUGENDRE ; Daniel FRANCOIS ; Didier MENEZ ; Virginie PACQUET ; Pascale MOULIN ; Didier RENARD ; Nicole ROBERT ; Jean-Gilles PINIER

Commission Ordures Ménagères

Membres : Didier RENARD ; Patrick AUGENDRE ; Virginie PACQUET ; Bruno MERCHIEZ ; Pascale MOULIN ; Nicole ROBERT

Comité de pilotage « Projet de territoire 2018-2020 »

Membres : Didier RENARD ; Patrick AUGENDRE ; Virginie PACQUET ; Pascale MOULIN ; Yves RIBET ; Jean-Gilles PINIER ; Gilles MENETRIER ; Nicole ROBERT ; Christian GUILLON

Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Commissaires titulaires : Fernando DA COSTA ; Marie-Christine MICHARD ; Jean-Michel RESSAT ; Paulette DUPORT ; Emmanuel MORIN ; Virginie PACQUET ; Jean-Claude BOULET ; Fabrice BARLE ; Didier LASSEUX ; Nicolas NOLIN ; Jean-Claude MEULIN ; Valérie BOILARD ; Martin MEMHELD ; Henri ROBERT ; Jean-Paul DEJOUX ; Roger SCHWARZ ; Christian GUILLON ; Gérard NATY ; Jean-Claude COPINOT ; Yves RIBET

Commissaires suppléants : Jean-Luc LORBAT ; Bruno LEGRAND ; Pascal BOUCOMONT ; Brigitte SALTARIN ; Eric PERRIN ; Jérôme FOSSEZ ; Philippe MECHIN ; Valérie LERICHE ; Jean-François NOININ ; Maryse SERPOLET ; Daniel FRANCOIS ; Renaud LEGRAND ; Annick TISSERON ; Béatrice DRU ; Bernard SAULUT ; Laurence COQUILLOT ; Hubert GOZARD ; Franck LAVACHE ; Jean ROY ; Geoffroy DE MAIGRET

La CCNB : l'institution

Commission chargée de l'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Membres : Didier RENARD ; Alix MEUNIER ; Virginie PACQUET ; Christian BARLE ; Nicolas NOLIN ; Pierre BILLARD ; Nicole ROBERT ; Christian GUILLON ; Yves RIBET.

Commission intercommunale Accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)

Les représentants de la CCNB auprès des autres instances

Délégués PETR Pays Val de Loire Nivernais

Titulaires : Claude BEGUIGNOT ; Vanessa LOUIS-SIDNEY
Suppléant : Christian BARLE

Délégués SIEEN

Titulaire : Didier MENEZ - **Suppléant** : Yves RIBET

Déléguée Syndicat Nièvre Numérique

Virginie PACQUET

Délégué Syndicat Nièvre Ingénierie

Gilles MENETRIER

Délégués SCoT du Grand Nevers

Titulaires : Virginie PACQUET ; Pierre BILLARD ; Daniel FRANCOIS
Suppléants : Alix MEUNIER ; Christian GUILLON

Délégués SYCTOM Saint Pierre

Titulaires : Jean-François GRUN ; Alix MEUNIER ; Patrick AUGENDRE ; Isabelle CAQUET ; Véronique CHERRIER ; Catherine POIRIER ; Claude BEGUIGNOT ; Martine LIVROZET ; Renaud LEGRAND ; Anne-Marie GAS ; Gisèle NATY

Suppléants : Didier RENARD ; Josiane LANDRY ; Emmanuel MORIN ; Virginie PACQUET ; Pascale MOULIN ; Daniel MORIN ; Christian BOUTONNET ; Chantal BOULAY ; Didier MENEZ ; Corinne DUCARUGE ; Jeannine LAMBERT

Délégués SICTOM Avril-Fleury-Luthenay

Titulaire : Maryse SERPOLET - **Suppléant** : Michel GARNIER

Délégués Office de Tourisme Saint Pierre – Magny Cours

Vanessa LOUIS-SIDNEY ; Yves RIBET

Délégué Destination Loire Itinérance

Yves RIBET

Délégué Centre de Long Séjour (CLS) Saint Pierre le Moûtier

Christian GUILLON

La CCNB : l'institution

Compétences

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- ☐ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- ☐ Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17

- ☐ Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- ☐ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Ont été définis d'intérêt communautaire :
 - L'élaboration d'une stratégie intercommunale de développement commercial
 - Les actions d'études et d'observations des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire communautaire
 - L'expression d'avis communautaire au regard de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 - Les aides à l'immobilier d'entreprise au sens de l'article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales et les actions d'aides individuelles aux entreprises au sens de l'article L 1511-2 du code général des collectivités territoriales
 - La fiscalité locale impactant les entreprises du commerce et de l'artisanat, dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
- ☐ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

La CCNB : l'institution

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Ont été définis 15 km de voies communautaires dans chaque commune membre, sauf pour Neuville-lès-Decize et Langeron (7 km)

Compétences facultatives

Création, aménagement, entretien et promotion des sentiers de randonnée :

- ☐ Création de circuits à l'échelon communal ;
- ☐ Reprise des sentiers existants des communes membres ;
- ☐ Création d'un maillage des sentiers communaux ;
- ☐ Entretien courant

Construction ou aménagement de futures maisons de santé destinées à la location dans le cadre d'un projet de santé

Réseaux et services de communications électroniques

Les moyens de La CCNB

Les moyens humains

Organisation des services

Service administratif et comptable

- Rédaction des actes administratifs,
- Élaboration du budget et gestion comptable,
- Gestion du personnel,
- Suivi de la Taxe de séjour,
- Suivi des Marchés Publics,
- Enregistrement du courrier,
- Gestion des fournitures, etc.

Service développement

- Diagnostic du territoire, Proposition de développement,
- Montage des projets,
- Repérage des personnes et organismes ressources,
- Recherche et développement de partenariats,
- Communication et relations publiques,
- Accueil de porteur de projets,
- Assistance - conseil aux élus et lien avec les habitants,
- Animation de commissions et de réunions,
- Bilan des actions, etc.

ORGANIGRAMME DES SERVICES AU 31/12/2019

Service administratif et comptable

- Marie BIBOS (35 h / semaine)

Service Développement

- Nathalie BOUDEAU (35 h / semaine)

2

Équivalents
Temps Plein

Les moyens de la CCNB

Les moyens financiers

Récapitulatif des montants perçus par la CCNB et reversés aux ou par les communes au titre de la FPU (Fiscalité professionnelle unique)

	RESSOURCES 2019 RECUES						CHARGES TRANSFEREES	REVERSES AUX COMMUNES	REVERSES PAR LES COMMUNES
	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TAFNB	TOTAL			
AZY-LE-VIF	812 €		3 399 €		395 €	4 606 €	6 240 €		1 634 €
CHANTENAY-SAINT-IMBERT	13 616 €	10 513 €	1 080 €		1 955 €	27 164 €	13 117 €	14 047 €	
LANGERON	13 454 €	15 852 €	1 322 €		1 538 €	32 166 €	6 770 €	25 396 €	
LIVRY	4 649 €	484 €	1 080 €		451 €	6 664 €	7 438 €		774 €
LUTHENAY-UXELOUP	2 834 €	1 020 €	3 541 €		378 €	7 773 €	7 195 €	578 €	
NEUVILLE-LÈS-DECIZE	4 431 €	1 252 €	6 347 €		419 €	12 449 €	4 913 €	7 536 €	
SAINT PIERRE LE MOÛTIER	45 717 €	29 572 €	35 719 €	13 280 €	3 177 €	127 465 €	16 976 €	110 489 €	
TOURY-SUR-JOUR	2 756 €	476 €	1 800 €		549 €	5 581 €	6 234 €		653 €
TRESNAY	1 864 €	1 190 €	4 320 €		1 029 €	8 403 €	6 115 €	2 288 €	
TOTAL COMMUNES	90 133 €	60 359 €	58 608 €	13 280 €	9 891 €	232 271 €	74 998 €	160 334 €	
CCNB	195 €	9 703 €				9 898 €			3 061 €

Les moyens de la CCNB

Les moyens financiers

Récapitulatif des montants perçus par la CCNB et reversés aux communes au titre de la Part Salariale (CPS)

	MONTANTS RECUS	MONTANTS REVERSES AUX COMMUNES
AZY-LE-VIF	679,70 €	679,70 €
CHANTENAY-SAINT-IMBERT	5 876,46 €	5 876,46 €
LANGERON	16 689,35 €	16 689,35 €
LIVRY	532,54 €	532,54 €
LUTHENAY-UXELOUP	476,07 €	476,07 €
NEUVILLE-LÈS-DECIZE	228,73 €	228,73 €
SAINT PIERRE LE MOÛTIER	59 770,74 €	59 770,74 €
TOURY-SUR-JOUR	1 293,38 €	1 293,38 €
TRESNAY	526,27€	526,27€
TOTAL COMMUNES	86 103,24 €	86 103,24 €
CCNB	239,90 €	

Les moyens de la CCNB

Les moyens financiers

La fiscalité directe 2019

	Bases d'imposition prévues 2019	Bases notifiées	Taux voté	Produit attendu	Produit réel
Taxe d'habitation	5 301 000	5 362 271	3,49 %	185 005 €	187 143 €
Taxe sur Foncier Non Bâti	1 071 000	1 071 668	5,56 %	59 548 €	59 585 €
Taxe sur Foncier Bâti	4 098 000	4 104 398	2,69 %	110 236 €	110 408 €
Cotisation Foncière Entreprises	329 000	328 393	26,42 %	87 279 €	87 279 €
TOTAL				442 068 €	444 415 €
Taxe GEMAPI				5 000 €	5 200 €

Les moyens de la CCNB

Les moyens financiers

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Dans le cadre de la compétence obligatoire « Collecte et traitement des Ordures Ménagères » adhère aux syndicats qui travaillent à l'exécution de la compétence sur le territoire : le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) d'Avril-sur-Loire/Fleury-sur-Loire/Luthenay-Uxeloup pour la commune de Luthenay-Uxeloup et le Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) de Saint-Pierre le Moûtier pour les 8 autres communes.

Pour financer les dépenses correspondantes à la collecte et au traitement des déchets dûes aux syndicats, l'EPCI a choisi d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Toute personne propriétaire d'un bien foncier situé dans une commune où fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères y est assujettie (même si elle n'utilise pas ce service). Pour autant, un zonage a été institué afin de proportionner la taxe à l'importance du service rendu (type de collecte, fréquence de collecte...).

Il est à noter qu'en 2019, la cotisation par habitant réclamée par le SYCTOM de Saint-Pierre le Moûtier est passée de 83 € à 87.5 €. La TEOM payée par les entreprises du territoire* s'acquittant de la redevance spéciale est reversée au SYCTOM depuis cette année.

** entreprises présentant + de 800 litres de déchets par semaine*

ZONE DÉFINIE	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES CONCERNÉES	DIFFÉRENCE DANS SERVICE RENDU	TAUX VOTÉS 2019	PRODUIT PERCU	PRODUIT REVERSÉ
Zone 1	Azy-le-Vif / Chantenay-Saint-Imbert / Langeron / Livry / Neuville-les-Decize / Écarts de Saint-Pierre le Moûtier / Toury-sur-Jour / Tresnay	Ramassage des biodéchets tous les quinze jours pendant 8 mois (toutes les semaines pendant 4 mois)	11,49	488 731 €	487 869,52 €
Zone 2	Bourg de Saint-Pierre le Moûtier	Ramassage des biodéchets toutes les semaines, toute l'année	12,05		
Zone 3	Luthenay-Uxeloup	Pas de ramassage des biodéchets Pas de ramassage en porte à porte des corps creux (pas de sacs jaunes)	10,83		

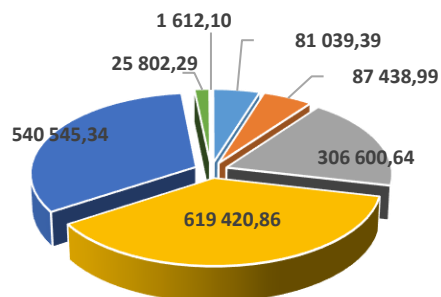
Les moyens de la CCNB

Les Finances

Budget Général 2019

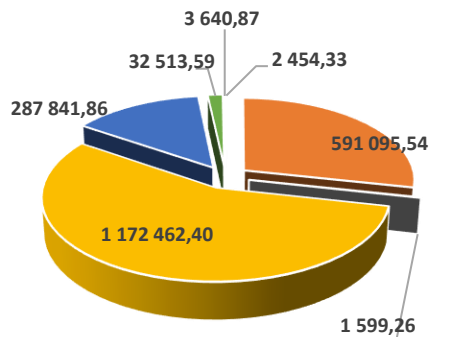
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement
1 662 459,61 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

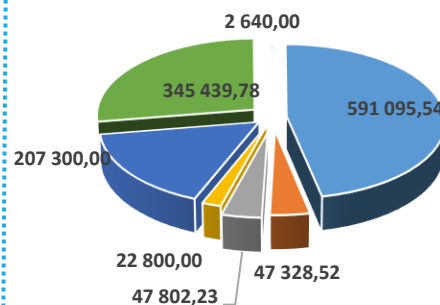
Recettes de fonctionnement
2 091 607,85 €



- Atténuations de charges
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

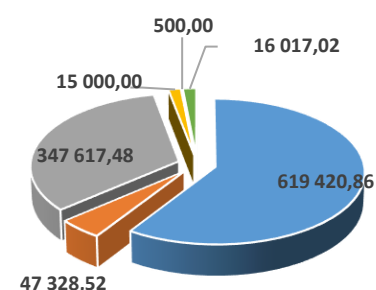
SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement
1 264 406,07 €



- Opérations d'ordre de transfert entre section
- Opérations patrimoniales
- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles (sauf le 204)
- Subventions d'équipement versées
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

Recettes d'investissement
1 045 883,88 €



- Opérations d'ordre de transfert entre section
- Opérations patrimoniales
- Immobilisations corporelles
- Subventions d'investissement
- Immobilisations en cours
- Autres immobilisations financières

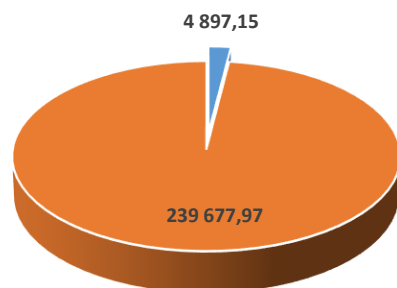
Les moyens de la CCNB

Les Finances

Budget Annexe 2019 – Zone Artisanale de Chantenay-Saint-Imbert

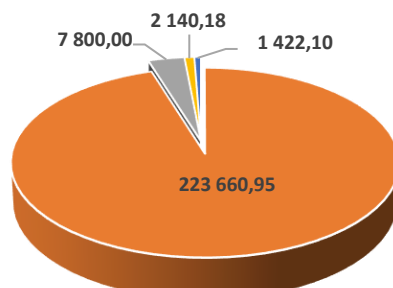
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement
244 575,12 €



- Charges à caractère général
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

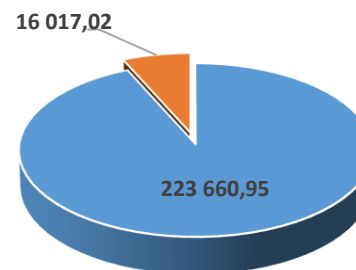
Recettes fonctionnement
235 023,23 €



- Résultat d'exploitation reporté
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

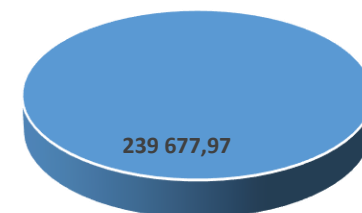
SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses investissement
239 677,97 €



- Opérations d'ordre de transfert entre section
- Emprunts et dettes assimilées

Recettes investissement
239 677,97 €



- Opérations d'ordre de transfert entre section

Les moyens de la CCNB

Les Finances

État de la Dette

RÉALISÉ 2019

	Réalisé 2019
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	714 252,69 €
ANNUITE DE LA DETTE	
Remboursement du capital	47 802,23 €
Intérêts	25 888,17 €
TOTAL ANNUITE	73 690,40 €
Nombre d'habitants (DGF)	6 033
Encours de la dette / Hbt	118,39 €
Annuité de la dette / Hbt	12,21 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 500 512,31 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 040 157,17 €
Excédent de fonctionnement	460 355,14 €
Capacité de désendettement	2 années

Les actions 2019 : Aménagement de l'espace

Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale du Grand Nevers

En 2017, la CCNB a décidé d'adhérer au Syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers. De plus, la mise en œuvre de la loi NoTRE de 2015 a entraîné une modification du périmètre des EPCI membres du Syndicat mixte. Une nouvelle élaboration a été prescrite en septembre 2017 afin de définir un nouveau schéma couvrant l'ensemble des communes comprises dans le nouveau périmètre.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable. Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

Le SCoT définit ainsi un véritable projet d'aménagement et de développement durable, prenant appui sur la vision qu'ont les élus locaux porteurs de la démarche des évolutions et des enjeux de leur territoire à moyen et long terme.

Le projet de SCoT a été arrêté le 19 juin 2019. Il a été soumis à enquête publique du jeudi 05 décembre 2019 au mardi 07 janvier 2020.

Le rapport, conclusions et avis motivé de la commission d'enquête ont été remis au Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers le 23 janvier 2020. L'avis de la commission d'enquête publique est favorable au projet de SCoT.

Ce schéma comporte différentes parties :

- ❑ Le rapport de présentation, diagnostic présentant l'état des lieux du territoire du Grand Nevers
- ❑ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT, expression du projet de territoire voulu par les élus. Il énonce une vision de l'avenir et des moyens pour parvenir à la réalisation du projet
- ❑ Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), document majeur du SCoT. Il contient les orientations qui traduisent les objectifs du PADD, et que doivent prendre en compte les autres documents de planification, tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU), les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans de déplacements urbains (PDU), le schéma de développement commercial (SDC), etc...

Pour télécharger l'ensemble des documents, consultez le site du SCoT : www.scotgrandnevers.fr

Les actions 2019 : Développement économique

Pour accompagner les entreprises du territoire

Des prestations CMA financées pour les artisans

Pour rappel, la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais a lancé un vaste état des lieux du tissu économique de son territoire en 2018.

Le 3 juin 2019, une réunion de restitution à laquelle les entreprises ont été conviées a permis de présenter les résultats de cette étude et de livrer la synthèse des enjeux définis par la CCNB pour répondre aux attentes formulées.

La CCNB a acté pour 2019-2021 l'accompagnement des entreprises artisanales de son territoire, avec l'appui de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre, sur les volets « Aide au recrutement », « Transmission-reprise », « Développement de la présence numérique », « Accompagnement à la création d'une boutique éphémère » et « Aide à la constitution d'un groupement d'entreprises ». La collectivité prend en charge 80 % du coût de l'accompagnement sollicité. Certains accompagnements sont gratuits pour les entreprises intéressées.

Le programme d'action détaillant les prestations proposées et une fiche réponse ont été adressés aux artisans du territoire en septembre 2019.

En 2019

Vote d'un budget
de 12 880 € pour
financer ces
accompagnements

Des passerelles avec le collège « Les Allières »

Parmi les besoins exprimés par les entreprises locales, les problématiques liées aux Compétences / Ressources Humaines ont été maintes fois évoquées.

Au collège, les élèves de 3^{ème} ont à se prononcer sur leur future orientation professionnelle. Tous ont l'obligation d'effectuer un stage d'observation durant l'année scolaire. La CCNB souhaite permettre aux jeunes du territoire de découvrir le monde économique et professionnel qui les entoure car les entreprises locales sont des viviers d'emploi. La collectivité espère faciliter la création de passerelles entre les entreprises et le collège de secteur en incitant les entreprises à ouvrir leur porte aux élèves (visites / stages d'observation) et en faisant découvrir aux collégiens les métiers du territoire et la voie de l'apprentissage.

Depuis la rentrée scolaire 2019, des interventions en classe sont organisées en partenariat avec la CMA à destination des élèves de 3^{ème} et 4^{ème}



Les actions 2019 : Développement économique

Pour accompagner les entreprises du territoire

L'aide à l'immobilier d'entreprises

Pour favoriser l'implantation, le développement et l'ancrage d'activités sur son territoire, la CCNB a mis en œuvre depuis 2018 un dispositif de soutien aux investissements immobiliers.

Les entreprises de type TPE ou PME exerçant une activité commerciale, artisanale, industrielle ou de service ayant un projet d'investissement immobilier dans le périmètre géographique de la CCNB peuvent bénéficier d'une aide de l'EPCI (octroi d'une subvention).

Sont concernées les opérations d'acquisition, de construction ou d'extension de bâtiments.

Ce dispositif permet l'intervention complémentaire du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (quand l'activité exercée est éligible aux subventions régionales).

L'aide financière de la CCNB s'élève à 10 % du montant HT des dépenses (aide plafonnée à 10 000 € par dossier).

En 2019, un budget de 30 000 € a été alloué au dispositif.

Seule une entreprise du territoire a déposé une demande d'aide en 2019. Elle a été soutenue à hauteur de 10 000 €.



Le déploiement de la fibre optique sur les zones d'activités

Pour répondre aux besoins formulés par les entreprises des zones d'activités concernant une meilleure connexion internet, la CCNB a sollicité Nièvre Numérique pour étudier le coût de déploiement de la fibre optique sur les 3 zones d'activités du territoire.

Lors du vote du budget 2018, les élus ont acté l'inscription d'une dépense en investissement de 70 440 € TTC correspondant au déploiement de la fibre sur les zones de Langeron et Saint-Pierre le Moûtier. La convention entre la CCNB et Nièvre numérique pour la réalisation de cette opération est signée et la mise en service était prévue au 1^{er} semestre 2019.

Malheureusement, la collectivité est toujours en attente de la réalisation de ces travaux par Nièvre Numérique...

Concernant Chantenay-Saint-Imbert, une coordination technique est préalablement nécessaire avec la DIR pour connaissance de l'implantation définitive de réseaux existants (énergie, téléphone...) intégrant l'emprise et les travaux de la future A77. Ce déploiement fera l'objet d'une phase 2.

Les actions 2019 : Développement économique

Pour développer l'activité économique du territoire

La zone artisanale de Chantenay-Saint-Imbert

Le coût de sa requalification connu (1/2)

L'étude confiée à Nièvre Ingénierie pour connaître le coût des travaux à réaliser permettant de connecter la zone au futur échangeur a été rendue en avril 2019. L'aménagement à consentir prévoit la création d'une route intérieure favorisant l'accessibilité à l'ensemble des parcelles et leur viabilisation et la création d'une voie de connexion au giratoire installé près de la zone. Au regard du montant de ces travaux (741 000 € TTC hors MOE et imprévus), un phasage est préconisé, permettant de prendre en compte l'état d'avancement des travaux menés par l'État dans le cadre de la finalisation de la mise en 2 X 2 voies de la RN7.

COÛT AMÉNAGEMENT PARCELLES ROSES ET VERTES POUR CONNEXION ÉCHANGEUR			
TRANCHE 1 - RÉALISATION DE 80 ML DE VOIE INTÉRIEURE		TRANCHE 2 - RÉALISATION RESTE VOIE INTÉRIEURE	TRANCHE 3 - RÉALISATION VOIE NOUVELLE DEPUIS L'ÉCHANGEUR
DÉPENSES	HT	HT	HT
Prestations générales	7 000,00	6 000,00	
Terrassement - Démolition	15 830,00	65 864,00	31 620,00
Bordures - Trottoirs			
Voiries	43 845,20	158 669,00	70 620,00
Réseau humides - Assainissement	38 725,00	3 050,00	1 060,00
Réseau secs	49 380,00	108 150,00	
Équipement - Mobilier urbain	10 000,00		
Signalisation	310,00	310,00	
Divers	2 000,00	5 000,00	
Total Montant HT	167 090,20	347 043,00	103 300,00
Divers et imprévus (5%)	8 354,51	17 352,15	5 165,00
Montant HT Travaux	175 444,71	364 395,15	108 465,00
Maîtrise d'œuvre (8% dégressif)	14 035,58	25 507,66	8 677,20
COÛT TOTAL OPERATION HT *	189 480,29	389 902,81	117 142,20

L'existant

Le projeté

* Non chiffré
Étude de sol
Bornage - Relevé topographique
Raccordement France Telecom
(devis payant)
Architecte (permis d'aménager
= 3000 € TTC par tranche)

TOTAL OPÉRATION HT
(TRANCHE 1+2+3)
HORS MOE ET IMPRÉVUS 617 433,20 €

TOTAL OPÉRATION HT
(TRANCHE 1+2+3)
AVEC MOE ET IMPRÉVUS 696 525,30 €

Les actions 2019 : Développement économique

Pour développer l'activité économique du territoire

La zone artisanale de Chantenay-Saint-Imbert

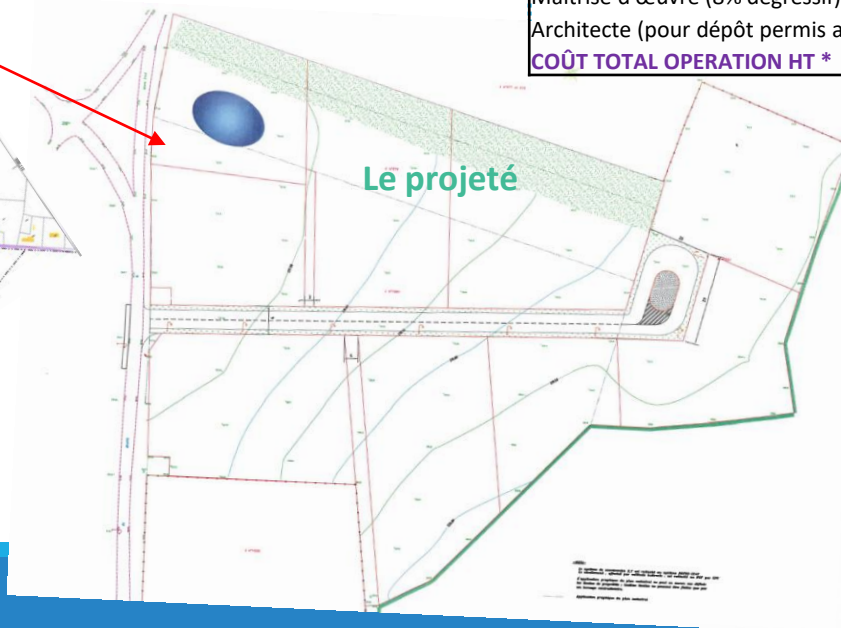
Le coût de sa requalification connu (2/2)

L'étude confiée à Nièvre Ingénierie pour connaître le coût des travaux à réaliser permettant de qualifier les parcelles situées derrière AGRAM a été rendue en avril 2019. L'aménagement à consentir prévoit la création d'une route intérieure permettant l'accessibilité à l'ensemble des parcelles et leur viabilisation. Le montant de ces travaux est estimé à 226 614 € TTC (hors MOE et imprévus).

L'existant



Le projeté



COÛT AMÉNAGEMENT PARCELLES JAUNES DERRIÈRE AGRAM		
DÉPENSES	HT	TTC
Prestations générales	7 000,00	8 400,00
Terrassement - Démolition	39 270,00	47 124,00
Bordures - Trottoirs	10 585,00	12 702,00
Voiries	89 150,00	106 980,00
Réseau humides - Assainissement	2 000,00	2 400,00
Réseau secs	39 100,00	46 920,00
Équipement - Mobilier urbain	0,00	0,00
Signalisation	1 740,00	2 088,00
Divers	0,00	0,00
Total Montant HT	188 845,00	226 614,00
Divers et imprévus (5%)	9 442,25	11 330,70
Montant HT Travaux	198 287,25	237 944,70
Maîtrise d'œuvre (8% dégressif)	14 880,11	17 856,13
Architecte (pour dépôt permis aménager)	2 500,00	3 000,00
COÛT TOTAL OPERATION HT *	215 667,36	258 800,83

* Non chiffré

Étude de sol
Bornage - Relevé topographique
Raccordement France Telecom
(devis payant)

TOTAL OPÉRATION HT
HORS MOE ET IMPRÉVUS 188 845,00 €

TOTAL OPÉRATION HT
AVEC MOE ET IMPRÉVUS 215 667,36 €

Les actions 2019 : Développement économique

Création d'une halte fluvestre à Luthenay-Uxeloup

La collectivité œuvre depuis plusieurs années à la valorisation du site de la Gare, seul endroit du territoire concerné par la présence conjointe de la Loire, du canal latéral à la Loire et de la véloroute raccordée aux grands itinéraires existants (Tour de Bourgogne à vélo – Eurovélo 6). La volonté est de créer un pôle touristique permettant de capter les touristes en itinérance nombreux sur le site (services supplémentaires aux usagers de la voie d'eau et de la véloroute) et d'offrir une porte d'entrée touristique sur le nivernais-bourbonnais.

En septembre 2018, la CCNB valide la candidature de nouveaux partenaires pour la future exploitation du site. Ces derniers souhaitent déployer, en plus des services et activités déjà pensées, une activité « évènementielle » à destination des entreprises et professionnels, permettant une ouverture du site à l'année (activité pilotée par l'un des associés, consultant/gérant d'un cabinet de conseil/formation en management des ressources humaines à Paris).

La collectivité acte alors le démarrage des études du maître d'œuvre (PERRIN), en concertation avec ces futurs gestionnaires.

En février 2019, la CCNB conventionne avec VNF pour l'occupation du Domaine public fluvial.

En avril 2019, l'Avant-projet présenté aux élus fait apparaître un investissement plus conséquent. Le bâtiment d'accueil permettant la mise en place des différentes prestations voulues nécessite une reconstruction plus ambitieuse sur une superficie plus grande (265 m² au lieu de 160 m²). Les travaux liés au VRD et aménagements extérieurs sont chiffrés à la hausse.

Devant l'effort financier à consentir pour la collectivité (907 360 € HT), les élus veulent s'assurer de l'engagement des futurs exploitants avant d'acter la poursuite du projet et posent des conditions.

En mai 2019, les futurs gestionnaires acceptent les conditions posées : investissement à hauteur de 50 000 € pour équiper le site (mise à disposition des hébergements et bâtiment nus) / augmentation du loyer mensuel (1 500 € au lieu de 1 000 €) / mise en place d'une garantie bancaire à première demande dégressive (50 000 € les 3 premières années, 30 000 € les 4 à 8 ans suivants, 18 000 € au-delà).

Devant ces engagements, la CCNB en mai 2019 décide la poursuite de l'opération et valide le nouveau plan de financement.

La promesse synallagmatique de sous-occupation est alors retravaillée pour assurer la mise en œuvre des nouvelles obligations contractuelles et la convention est signée fin novembre 2019. Cette signature acte la poursuite de la mission du Maître d'œuvre pour le lancement du marché de travaux.

L'ouverture du site est prévue en 2021.



Esquisse du futur bâtiment



Vue d'ensemble du site

Les actions 2019 : Développement économique

Création d'une halte fluvestre à Luthenay-Uxeloup

Le plan de financement adopté le 21 mai 2019

VOLET HALTE NAUTIQUE					
DÉPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT	%
Bâtiment Accueil RDC + Logement AVP dont RDC 185 m² (Réception vente /Bureau/salle commune/ office sandwicherie / sanitaires H et F/ espace bien-être / Laverie/vaisselle / Garage vélos / local technique/stockage)+ 1er étage : 78 m² : logement exploitants (3 chambres) + terrasses	541 000,00 €	649 200,00 €	ETAT (DETR 2018)	98 143,00 €	13,56
			FEADER 2014-2020	52 500,00 €	7,26
			Appel à projet REGION	84 550,85 €	11,69
Aménagement halte fluvestre	10 480,00 €	12 576,00 €			
Défrichage, plantation, aménagements	50 864,00 €	61 036,80 €	DEPARTEMENT Fonds territoriaux	10 000,00 €	1,38
Réseaux (assainissement, électricité, réseaux eau)	67 456,00 €	80 947,20 €			
Maîtrise d'œuvre	53 774,00 €	64 528,80 €	Autofinancement CCNB	478 380,15 €	66,11
TOTAL	723 574,00 €	868 288,80 €		723 574,00 €	100,00
VOLET HEBERGEMENT/AIRE CC					
DÉPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT	%
Aires de services pour camping-cars	17 500,00 €	21 000,00 €			
			Appel à projet REGION	46 780,00 €	25,45
Plateforme pour hébergements	7 000,00 €	8 400,00 €	DEPARTEMENT Fonds territoriaux	65 500,00 €	35,64
Achat hébergements nomades	78 300,00 €	93 960,00 €	ETAT (DETR 2018)	23 959,00 €	13,04
soit 5 pods à 6 500 HT l'unité	32 500,00 €	39 000,00 €			
2 Trolls à 17 900 HT l'unité	35 800,00 €	42 960,00 €			
et transports	10 000,00 €	12 000,00 €			
			Autofinancement CCNB	47 547,00 €	25,87
Défrichage, plantation, aménagements	23 936,00 €	28 723,20 €			
Réseaux (assainissement, électricité, réseaux eau)	31 744,00 €	38 092,80 €			
Maîtrise d'œuvre	25 306,00 €	30 367,20 €			
TOTAL	183 786,00 €	220 543,20 €		183 786,00 €	100,00
TOTAL OPERATION	907 360,00 €	1 088 832,00 €		907 360,00 €	

:

Les actions 2019 : Les communes aidées

par le biais du contrat cadre de partenariat CCNB-Département



Le projet de territoire 2018-2020

La collectivité a œuvré en 2018 à l'élaboration de son projet de territoire. Véritable outil de programmation, qui donne du sens et de la cohérence aux actions à mener dans un souci de lisibilité vis-à-vis des citoyens et des partenaires (publics, privés ou associatifs), il s'appuie sur un diagnostic socio-économique qui fait émerger les enjeux à relever et les actions à prioriser pour le développement territorial.

Rappel des potentialités

Située aux confins de trois régions distinctes, la communauté de communes du Nivernais Bourbonnais occupe une place privilégiée à l'intersection de la route nationale 7 et de la départementale 2076. Nœud routier important nord-sud / est-ouest, le prolongement de l'autoroute A 77 placera le territoire à deux heures de Paris sur un axe de transit à l'échelle européenne. Le positionnement central du territoire à la jonction des sphères d'influence des aires urbaines de Nevers et Moulins et sa proximité avec le technopôle de Magny-Cours sont des atouts pour attirer une population de plus en plus encline à bénéficier dans son quotidien d'un cadre de vie préservé et de profiter d'un marché immobilier disponible et peu coûteux.

L'aménagement de l'échangeur à hauteur de Chantenay-Saint-Imbert est une opportunité à saisir pour le territoire pour l'implantation de nouvelles entreprises et le maintien/développement du tissu économique existant.

La présence de la zone d'activité de Chantenay-Saint-Imbert à proximité immédiate du giratoire n°1 de l'échangeur est un atout pour l'attractivité du territoire tant pour l'accueil de nouvelles activités que pour l'accueil de nouveaux habitants.

L'EPCI, souhaitant poursuivre et renforcer sa politique d'accueil, a décidé d'agir sur les trois leviers que sont l'économie résidentielle, productive et présente.

Les enjeux et actions prioritaires

- Requalifier les zones d'activité du territoire / accompagner les entreprises pour le maintien, la reprise ou le développement d'activités nouvelles
- Augmenter l'offre locative qualifiée et remettre sur le marché des logements vacants / Favoriser un habitat adapté et innovant et rénover, améliorer la performance énergétique du parc existant
- Poursuivre la valorisation du patrimoine et favoriser la requalification des espaces publics des centre-bourgs du territoire
- Adapter l'offre de services aux besoins d'une population vieillissante et qualifier l'offre de santé

38 fiches-action ont été déclinées, répondant à ces enjeux.

La CCNB a identifié les actions pouvant bénéficier du soutien financier du Département de la Nièvre qui alloue une enveloppe dans le cadre de sa politique d'accompagnement des territoires votée en 2018.

Les actions 2019 : Les communes aidées

par le biais du contrat cadre de partenariat CCNB-Département



En effet, le Département souhaitant apporter son soutien aux EPCI à fiscalité propre dans la réalisation de leurs projets et favoriser les dynamiques locales, a alloué au territoire Nivernais-Bourbonnais une enveloppe de 348 308 € pour la période 2018-2020. Ces crédits territoriaux profitent tant à la CCNB qu'aux communes membres, dès lors qu'elles sont maîtres d'ouvrage de l'action concernée.

En 2018, les travaux de requalification centre-bourg de Livry et Azy-le-Vif et le projet de halte fluvestre à Luthenay ont été priorités.

En 2019, l'avenant annuel n°1 a ciblé les programmes de requalification centre-bourg portés par Saint-Pierre le Moûtier (phase 2 des travaux centre-ville), Neuville-lès-Decize (rénovation énergétique des logements, école et salle des fêtes), Toury-sur-Jour (création d'un logement T3 dans l'ancienne garderie) et Luthenay-Uxeloup (réhabilitation de l'ancien bar pour l'installation de l'épicerie bar associative *Le Panier Luthenois*).

En 2020, il restera 73 808 € à mobiliser en investissement lors de la signature de l'avenant n°2.

Récapitulatif des crédits mobilisés

Rappel des Engagements du Département

le Département a alloué au territoire des crédits spécifiques au titre des fonds territoriaux qui s'élève à **348 308 €** dont 10% maximum peuvent être consacrés à l'ingénierie.

À LA SIGNATURE DU CONTRAT CADRE
(DÉCEMBRE 2018)

17 000 € INGÉNIEURIE
125 500 € INVESTISSEMENT

75 500 € Halte Luthenay
25 000 € Requalification CB Livry
25 000 € Requalification CB Azy-le-Vif

À LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1
(DÉCEMBRE 2019)

17 000 € INGÉNIEURIE
115 000 € INVESTISSEMENT

60 000 € Poursuite Requal. CB Saint-Pierre
15 000 € Requalification CB Toury-sur-Jour
15 000 € Requalification Neuville-lès-Decize
25 000 € Local Panier Luthenois

34 000 € INGÉNIEURIE
240 500 € INVESTISSEMENT

RESTE À MOBILISER
À LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°2
(en DÉCEMBRE 2020)

0 € INGÉNIEURIE
73 808 € INVESTISSEMENT

73 808 € Aménagement route ZA Chantenay ?

Les actions 2019 : Les communes aidées

Participation de la CCNB au déploiement de la Fibre à l'habitat

L'aménagement numérique du territoire constitue un enjeu majeur d'attractivité et un facteur clé de compétitivité. Il offre un outil chaque jour plus indispensable pour répondre aux nouveaux usages des ménages et des entreprises.

C'est pourquoi, la CCNB a pris la compétence «aménagement numérique» en 2018.

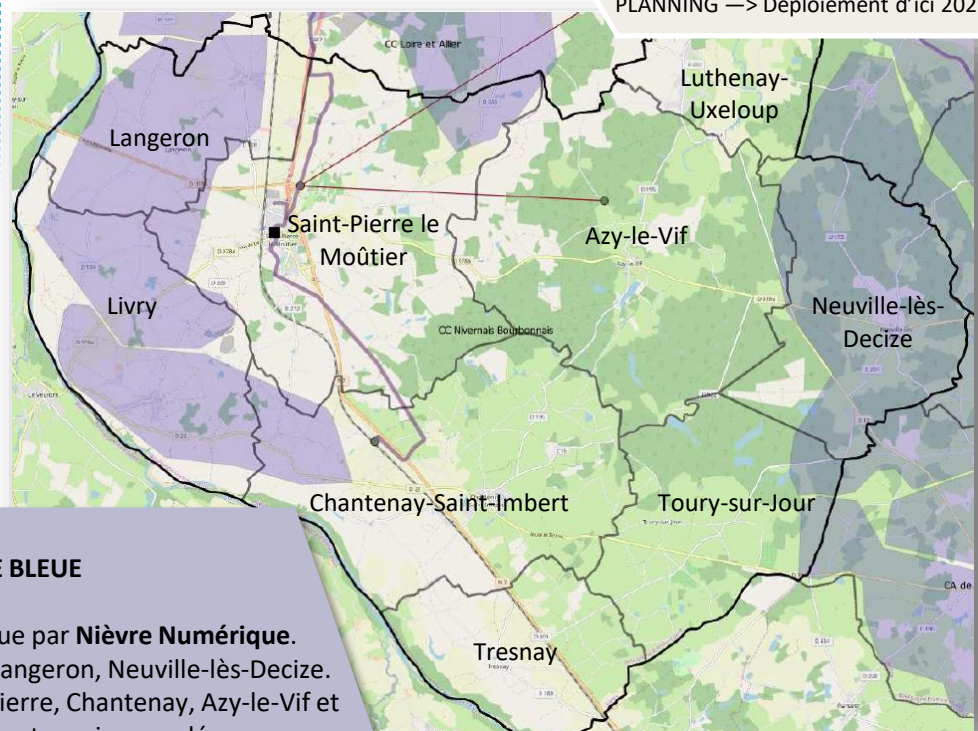
Après avoir décidé le déploiement de la fibre optique sur les zones d'activités, elle a acté l'adhésion au plan national «Très Haut Débit».

Piloté par le syndicat mixte Nièvre Numérique, ce projet s'engage avec un financement public de l'Europe, de l'État, du Conseil Régional, du Conseil départemental et des communautés de communes. Pour le territoire nivernais-bourbonnais, la CCNB a participé en 2019 à hauteur de **272 600 €** pour la production de 940 prises fibre optique à l'habitat.

En juillet 2019, SFR a été choisi par Nièvre numérique, pour raccorder au très haut débit, d'ici fin 2022, les autres foyers encore non inclus dans un programme de déploiement.

L'objectif est clair : c'est que, dans les trois prochaines années, l'ensemble des Nivernais puissent souscrire à une offre internet par fibre optique auprès d'au moins un opérateur commercial.

L'aménagement numérique du territoire en carte



nièvre
numérique

ZONE BLEUE

Déploiement fibre optique par **Nièvre Numérique**.
Communes fibrées : Livry, Langeron, Neuville-lès-Decize.
Quelques logements de St Pierre, Chantenay, Azy-le-Vif et
Toury-sur-Jour seront aussi raccordés.

PLANNING

Pour Livry et Langeron : Démarrage des travaux fin 2019.
Commercialisation au second semestre 2020.
Pour Neuville-lès-Decize : Démarrage des travaux au second
semestre 2020.

HORS ZONE BLEUE

SFR

Déploiement fibre optique par SFR.
PLANNING —> Déploiement d'ici 2021

Les actions 2019 : Voirie intercommunale

Rappel du tracé

La CCNB intervient sur 15 km de chaussée dans chaque commune, exception faite de la commune de Langeron et Neuville-lès-Decize, où la CCNB assure, sur 7 km de voirie, l'ensemble des travaux d'entretien (voirie et annexes).

Programme de voirie 2019

Dans le cadre du groupement de commande CCNB - communes membres, et sous l'égide d'un maître d'œuvre, les travaux de voirie ont pu être réalisés aux meilleurs prix.

- **Le 4 juin 2019**, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie pour l'ouverture des plis et l'étude des offres.
- **Le 11 juin 2019**, le Conseil communautaire a voté l'attribution du marché de travaux de voirie à groupement de commandes pour les lots Gravillonnage et Enrobé selon la répartition ci-contre.

Chaque commune a bénéficié de 3 tonnes de point à temps Supplémentaires (1,5 T pour Langeron et Neuville) pour les réfections urgentes.

En chiffres
197 170,37 € TTC
de dépenses dont
7 143,77 €
en fonctionnement
et 190 026,60 €
en Investissement

RÉPARTITION PAR COMMUNES	ENTREPRISES / MONTANTS TTC					
	SIORAT	CENTRE VOIRIE	DA COSTA	ROSETTE	GEN / GIRAUD /PHILIPPEAU / ATP	MD CONCEPT
	LOT GRAVILLONNAGE	LOT ENROBE	BROYAGE FAUCHAGE		ENROBE A FROID	
Fourniture/livraison Enrobé à froid					3 972,17 €	
Maîtrise d'œuvre						7 568,10 €
AZY-LE-VIF						
VC n° 3 - Champendu	14 102,40 €					
VC n° 3- Route de la Ponçonnerie	7 153,80 €					
CHANTENAY-SAINT-IMBERT						
VC n° 7 – Route de Mussy	20 028,00 €					
LANGERON						
VC n° 6 - Rue des Craies		20 146,50 €		1 731,60 €		
LIVRY						
VC n° 3 - Route de Riousse	21 807,00 €					
LUTHENAY-UXELOUP						
VC n° 1 - Route des Bernolles	9 763,20 €					
VC n° 2 - Rue du Bourg		8 946,00 €				
NEUVILLE-LES-DECIZE			1 440,00 €			
VC n° 11 - Route de Gerlan	12 660,00 €					
VC n° 13 - Route Les Loges des Bois	4 477,20 €					
SAINT-PIERRE LE MOUTIER						
VC n° 23 - Chemin Naviot	13 113,60 €					
VC n° 1 - Route des Moulins		6 950,40 €				
TOURY-SUR-JOUR						
VC n° 4 - Les Penaillons + virage La Loure	11 925,60 €					
VC n° 7 - Les Chauminards	7 137,60 €					
VC n° 1 - Les Jacquereaux	1 976,40 €					
TRESNAY						
VC n° 1 - Route de la Ronde	22 270,80 €					
FONCTIONNEMENT			1 440,00 €	1 731,60 €	3 972,17 €	7 143,77 €
INVESTISSEMENT	146 415,60 €	36 042,90 €				7 568,10 €
TOTAL						190 026,60 €

Les actions 2019 : Promotion & communication

L'Office de Tourisme Saint Pierre – Magny Cours

La CCNB, consciente du rôle déterminant de la présence et des activités de l'Office de Tourisme de Saint Pierre – Magny Cours pour l'attractivité et l'animation touristique du territoire, attribue chaque année une subvention d'aide au fonctionnement de l'association.

Le 12 avril 2019, le Conseil Communautaire a voté le versement d'une cotisation à hauteur de 2,30 €/habitant (soit **13 974,80 €**).

En 2019, une aide supplémentaire de **550 €** a été attribuée à l'OT pour l'édition de la nouvelle plaquette touristique (frais supporté à moitié avec la Communauté de Communes Loire et Allier - CCLA).

La taxe de séjour

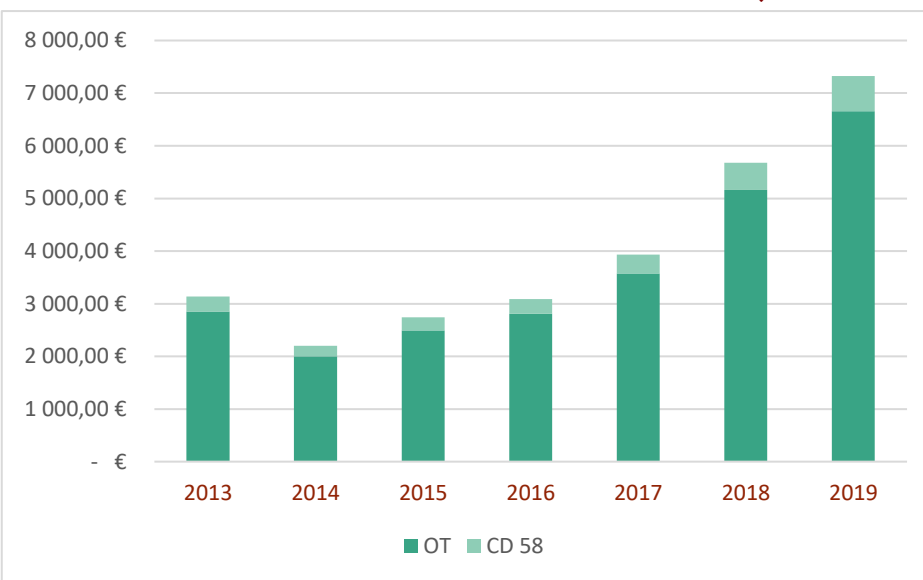
Suite à la **réforme de la taxe de séjour** au 1^{er} janvier 2019 qui inclut l'obligation de collecte de la taxe de séjour par les opérateurs numériques (intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels), il a été décidé d'adhérer au plan départemental mis en place par l'ADT, et d'instaurer la **taxe de séjour au réel** par les Communauté de Communes Loire et Allier et Nivernais Bourbonnais à compter du 1^{er} janvier 2019 sur leurs périmètres (15 communes).

Une convention a été signée entre les 2 EPCI, confiant la collecte opérationnelle de cette taxe à la CCLA sur les 2 territoires. Pour ce faire un outil mutualisé de déclaration a été acquis et une régie a été mise en place. Les frais d'achat, de fonctionnement et de gestion de cette plateforme sont déduits du reversement de taxe de séjour effectués à l'Office de Tourisme.

PRODUITS DE LA TAXE DE SÉJOUR 2019

Montant perçu	Montant reversé à l'OT Saint-Pierre Magny-Cours	Montant reversé au Conseil Départemental de la Nièvre
7 324,53 €	6 658,66 €	665,87 €

ÉVOLUTION DES PRODUITS DE LA TAXE DE SÉJOUR



Les actions 2019 : Promotion & communication

L'Huilerie Réveillée

Association Loi 1901
créée en 2014 et présidée par Marcel AUFEVRE

L'huilerie Réveillée à Saint-Pierre-le-Moûtier permet de découvrir en direct la fabrication de l'huile avec les outils d'époque, grâce aux bénévoles de l'association qui promeut le site.

En 2019, la fréquentation les jeudis matins n'a pas faibli, bien au contraire! Les huiles de noix et de colza ont aujourd'hui leurs amateurs. À cela s'ajoute une nouveauté : la production d'huile et farine de noisettes depuis l'automne. De quoi ravir autrement les papilles des plus gourmands.



Avec le bouche à oreille, ne cesse de se développer la transformation à façon des cerneaux de noix apportés par les récolteurs du canton (et d'ailleurs). À noter, les premières pressées en 2020 ont débuté le 9 janvier. Les membres de l'association ont quant à eux ramené 550 kg de noix au séchoir pour la prochaine production.

Côté «bricolage», un membre de l'équipe a fabriqué une machine permettant de casser les noix et pré-trier les cerneaux.

En 2019, de nombreux groupes ont aussi été accueillis.

Un projet intergénérationnel a vu le jour entre les élèves du lycée Maurice Genevois et les résidents des Sables Roses de Decize. Après la récolte de 120 kg de noix, ils ont partagé une journée d'énoisage, permettant aux plus anciens d'échanger avec les plus jeunes. Le 9 avril, ils sont venus ensemble à l'Huilerie pour assister à la transformation de plus de 40 kg de cerneaux en huile de noix.



L'association, qui sait aussi participer aux nombreuses manifestations organisées sur les communes, est aujourd'hui reconnue « d'intérêt général et culturel ». Une belle récompense pour tous ses membres très impliqués.

Contact : M. AUFEVRE - 06 11 94 96 95

Ouverture gratuite au public le jeudi matin (8 h 30 - 12 h)

Possibilité de visites sur RV pour les groupes à partir de 10 personnes.



Les actions 2019 : Promotion & communication

L'Association Patrimoine Nivernais Bourbonnais

Association Loi 1901

présidée par Gilles MENETRIER

L' Association Patrimoine Nivernais-Bourbonnais (APNB) est née en 2005 à l'initiative de la CCNB quand elle a restauré le Moulin des Eventées. Depuis, l'association œuvre à l'animation de cet emblème territorial.

En 2019, 450 visiteurs ont été reçus durant les 18 journées d'ouverture.

Il est à noter que les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle de différentes nationalités sont de plus en plus nombreux à fréquenter le site qui devient ainsi un lieu de rencontre multiculturel!

Les visites sur rendez-vous se sont poursuivies et ont permis d'accueillir entre autres les collégiens de Decize, le club des boulangers de l'Allier, le Club de l'Amitié de Cressanges ...



Nombreuses animations ont aussi jalonné l'année : assemblée générale de l'association des Moulins du Morvan et de la Nièvre (en mars), Brocante et marché du terroir (en mai), Fête des Moulins (en Juin) avec le spectacle de fauconnerie, Journées du Patrimoine (en septembre) et une première édition du festival des Vents musicaux (en octobre).

Cette diversité conforte le rôle du site de rassembler toutes les générations!

Côté « entretien et aménagements », une éolienne a été rénovée par les membres de l'association à partir d'éléments récupérés et une meule en silex datant de 1860 a été mise en valeur. La mise en service de toilettes sèches et de prises électriques extérieures apportent un confort supplémentaire à l'utilisation du site.



L'équipe du Moulin remercie le Président M. DRON ainsi que le secrétaire M. SUGIN qui ont quitté le bureau en 2019, pour leur implication lors des différentes manifestations.

En janvier 2020, un nouveau Bureau a été élu. M. MENETRIER a repris la présidence de l'association qui compte aujourd'hui 65 adhérents.



PLANNING 2020

Samedi 18 Avril	Visite privée
Dimanche 26 Avril	Visites : 15H/16H/17H
Jeudi 21 Mai	BROCANTE et Producteurs locaux de 9H à 18H
Dimanche 28 Juin	Journée de patrimoine de pays et des moulins "L'Arbre vie et usages"
Dim 12 Juillet	Visites : 15H/16H/17H
Dim 26 Juillet	Visites : 15H/16H/17H
Dimanche 2 Aout	Visites : 15H/16H/17H
Samedi 15 Aout	Visites : 15H/16H/17H
Dim 20 Septembre	WE PATRIMOINE de 11H à 17H

Des visites seront ajoutées en fonction des demandes : école, associations, club...

Les actions 2019 : Promotion & communication

Organisation d'un rallye pédestre en lien avec les lignes touristiques créées

RALLYE PÉDESTRE
« SUR LES PAS DE JEANNE »



1 € / pers
Gratuit pour les - de 12 ans
Inscription sur place

DIMANCHE 2 JUIN 2019
DÉPART À PARTIR DE 14 H
DEVANT L'OFFICE DE TOURISME
2 RUE L. PAUL THEURIER - SAINT PIERRE LE MOÛTIER

Contact : 03 85 37 21 25

La création d'un « Fil rouge » supplémentaire à la « Ligne bleue » sur Saint-Pierre le Moûtier a permis une mise en scène ludique et décalée d'un centre-bourg rénové souhaitant afficher sa modernité.

En 2018, la Communauté de Communes a investi dans la création de lignes touristiques, au cœur des centre-bourg de son territoire. Chaque municipalité a travaillé à la création d'une « ligne » pour la mise en valeur des points patrimoniaux emblématiques de sa commune. Totems, pupitres, plaques permettent de mettre en lumière les spécificités de nos beaux villages.



En s'appuyant sur ce mobilier nouvellement installé, l'association **Sur les pas de Jeanne d'Arc** a organisé un premier rallye pédestre, en partenariat avec l'Office de tourisme et la CCNB, le dimanche 2 juin 2019.

Malgré la chaleur caniculaire, une vingtaine de participants se sont lancés dans l'aventure. Un parcours d'environ 3 km, était proposé avec vingt et une questions, élaborées par Patrick Boilard, membre de l'association à l'initiative du projet. Une façon de valoriser Saint-Pierre-le-Moûtier autrement et d'apprendre en s'amusant...

SAINT PIERRE LE MOÛTIER 2 Jeanne d'Arc

Cette magnifique statue de Jeanne d'Arc est l'œuvre de Lucienne Sigron-Lefebvre (1858-1904). Ce monument a été financé par souscription publique et érigé le 26 août 1902.

En novembre 1429, Jeanne d'Arc est en route pour libérer La Charité-sur-Loire. Jeanne arrive devant Saint-Pierre-le-Moûtier tenu par l'armée des gens d'armes de Monsieur d'Albret et par ses alliés anglais. Le 4 novembre l'assaut menace de tourner à la déroute quand Jeanne d'Arc invoque la compagnie des anges auprès de son page, Jean d'Aulon (qui la prie de se retirer, inquiet de la voir blessée ou capturée) : « Je ne suis pas seule car j'ai en moi compagnie 50 000 de mes gens et ne partirai que lorsque la ville sera prise ». Il est qu'il y a de la guerre, elle s'écrit : « Aux Français aux chrétiens, tout le monde pour faire un pont ».



la ligne bleue
Saint Pierre le Moûtier



PIZZA :
Spécialité culinaire
RONDE
Placée dans un emballage
CARRÉ
pour être dégustée en
TRIANGLES.

ICI
EN NIVERNAIS - BOURBONNAIS

LES LIGNES
NOUS EN APPRENNENT
BEAUCOUP À
SAINT-PIERRE LE MOÛTIER.

ON AIME
FLANER
AUTOUR DE L'ÉTANG À
CHANTENAY SAINT-IMBERT.

A LIVRY ON APPRÉCIE
LE **BON VIN.**

ON AIME
SE BALADER DANS
LA FORÊT
D'AZY LE VIF.

NOUS CONTEMPLONS
LE DONJON À
LANGERON.

ON PROFITE
DU BOCAGE À
NEUVILLE-LES-DECIZE.

ON DÉAMBULE
SUR LES BORDS
DE L'ALLIER.

À TRESNAY,
LE CHÂTEAU DE ROSEMONT
S'ADMIRE
À LUTHENAY-UXELOUP.

NOUS
MARCHONS
SUR LES CHEMINS DE
RANDONNÉE À
TOURY-SUR-JOUR.

Les actions 2019 : Promotion & communication

Soutien au 1^{er} Festival « Les vents Musicaux »

Organisé par Pâquerette Sound et Les Doud's

Le 12 et 13 octobre 2019, le site du Moulin a accueilli la première édition du **Festival des Vents Musicaux**.

Proposé et organisé par l'association Pâquerette Sound en partenariat avec Les Doud's, gestionnaires du snack basé sur l'aire de repos de Saint-Pierre le Moûtier, le festival a eu pour ambition d'organiser un premier évènement musical électronique sur le territoire nivernais-bourbonnais.

Ayant reçu l'aval de la commune, la CCNB a accepté la mise à disposition le site du Moulin.

L'objectif était un rassemblement intergénérationnel avec la présence d'artisans et producteurs locaux en journée et le partage de la passion de la musique dans un esprit bon enfant en soirée. Des animations pour petits et grands ont ponctué l'évènement.



Malgré une météo capricieuse, le public est venu en nombre et a su apprécier la qualité des produits vendus sur les stands. Le scène « CONCERTS » a permis de (re)découvrir les talents musicaux des groupes nivernais COUINE, MIX UP FAMILY et SHOWGUNS. La Scène « ELECTRO » a régalé non stop les aficionados des musiques électro et techno...



Tous ont salué le professionnalisme des organisateurs et la convivialité partagée tout le long du week-end.

Un première édition réussie qui en réclame de nombreuses autres...



Les actions 2019 : Promotion & communication

Les « Sorties Estivales »

en partenariat avec l'ADATER
et l'OT de Saint Pierre – Magny Cours



Depuis 2005, une semaine de sorties thématiques consacrées à la découverte du patrimoine naturel et culturel local est organisée pendant l'été sur le territoire...

La CCNB participe financièrement à cette action en octroyant une subvention de 500 € à l'ADATER, association qui organise et anime ces sorties.

L'ADATER (Animation et Développement d'Actions Techniques pour une Écocitoyenneté Responsable) a été créée en 1992 par des naturalistes et des animateurs d'éducation à l'environnement souhaitant faire partager leur passion pour le patrimoine naturel et culturel du nord-Allier. Elle a pour objet de contribuer au développement de l'éducation à l'environnement auprès des différents publics et de participer au développement local.

En 2019, du 19 au 23 août, 4 sorties ont été proposées :

- « Balade sur les chemins de Compostelle » à Saint-Pierre le Moutier
- « Sortie crépusculaire en bords d'Allier » à Livry
- « Balade à la découverte du patrimoine des comtes » à Langeron
- « Sortie crépusculaire en bords de Loire » à Luthenay-Uxeloup

Fréquentation record cette année (57 inscrits) et grande satisfaction des participants !



Les Ateliers Danses Trad '

en partenariat avec l'OT de Saint Pierre - Magny Cours,
l'Association Rézo'nances et l'APNB

Depuis 2005, la CCNB propose des ateliers de danses traditionnelles qui tournent sur les communes de septembre à juin.

En 2019, ces ateliers, assurés par un musicien et un animateur de danse ont eu lieu tous les lundis de 19 h 30 à 21 h 30 (tarif par séance : 3 € par personne - Règlement et inscription sur place).

En 2020, ils se poursuivent selon les calendriers suivants :



CALENDRIER 2020		
MOIS	LUNDI	SALLE DES FETES
JANVIER	6, 13, 20 et 27	SAINT-PIERRE LE MOUTIER (salle des spectacles)
FEVRIER	10 et 17	LIVRY
MARS	16, 23 et 30	CHANTENAY-SAINT-IMBERT
AVRIL	6 et 13	AZY-LE-VIF
MAI	4	TRESNAY
	11	TOURY-SUR-JOUR
	18	LUTHENAY-UXELOUP
JUIN	8, 15, 22 et 29	SAINT-PIERRE LE MOUTIER (salle des spectacles)

Communauté de Communes NIVERNAIS BOURBONNAIS

2 rue du lieutenant Paul Theurier – 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
Tel : 03 86 90 80 76 – Mel : developpementccnb@nivernais-bourbonnais.com